LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Mgr Forbes.— III Tableaux d'honneur chez les hommes de Ville-Marie. — IV Au tombeau de Luther (9 août 1913). — V Médailles remplaçant le scapulaire. — VIComment cultiver la piété chez les enfants? — VII Union Saint-Jean. — VIII La renaissance religieuse en France jugée à l'étranger. — IX Nouveaux décrets. — X Prières des Quarante-Heures.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 19 octobre

Messe du 23e dim., semi-double; mém. de la Pureté de Marie et de saint Pierre d'A'cantara; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. lo de S. Jean de Canti (I v.), 20 de la Pureté (II v.), 30 de saint Pierre d'Alcantara (II v.).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 26 octobre

Diocèse de Montréal. — Du 21 octobre, saint Viateur (Outremont); du 24, saint Raphael (Ile Bizard).

Diocèse d'Ottawa.—Du 21 octobre, saint Viateur (South Indian); du 23, saint Rédempteur (Hull); du 24, saint Raphaël (Burbridge).

Diocèse des Trois-Rivières. - Du 21 octobre, sainte Ursule.

Diocèse de Sherbrooke. - Du 24 octobre, saint Raphaël (Bury).

Diocèse de Pembroke. — Du 24 octobre, saint Raphaël (Springtown).

Diocèse de Valleyfield. — Du 23 octobre, saint Rédempteur.

Diocèse de Joliette. — Du 22 octobre, sainte Marie Salomé.

Vicariat de Témiscamingue. — Du 16 octobre, saint Hilarion (Cobalt).

J. S.

MGR FORBES

La Semaine religieuse rendra compte, dans sa prochaine livraison, des grandes et belles cérémonies du sacre de Mgr Forbes, qui a eu lieu à Joliette jeudi dernier. Mais, dès aujourd'hui, qu'il nous soit permis de déposer aux pieds de Mgr l'évêque de Joliette l'hommage respectueux de nos félicitations et de nos voeux les plus sincères. — Ad multos annos !

TABLEAUX D'HONNEUR CHEZ LES HOMMES DE VILLE-MARIE

A Congrégation des hommes de Ville-Marie, qui compte plus de deux siècles d'existence, et dont les origines se confondent presque avec celles de notre ville, avait l'autre dimanche (28 septembre) une fort jolie fête, qu'on a gracieusement dénommée la fête du souvenir. Les grands journaux en ont donné un compte rendu des plus intéressants. Le directeur, le bon M. Bédard, de Saint-Sulpice, et le préfet actuel, M. l'avocat Bruchési, ainsi que ses assistants, MM. G. Gravel et E. Hammond, n'avaient rien épargné pour assurer le succès de cette pieuse manifestation. Les vétérans jubilaires et les anciens préfets occupaient des sièges d'honneur. Les congréganistes étaient en très grand nombre. Le chant fut très beau. La parure à l'autel et par toute la chapelle de Notre-Dame-des-Anges (où ont lieu les réunions de la Congrégation) était, cela va sans dire, de première classe. M. le curé Labelle, p. s. s., officiait et M. le curé Gauthier, p. s. s., a prêché l'allocution de circonstance.

De quoi donc s'agissait-il? D'inaugurer deux tableaux toutà-fait artistiques, qui vont conserver plus visiblement aux générations de l'avenir les noms de tous les anciens directeurs et préfets. De 1693 à 1913, cela donne une marge de 220 ans! Dans notre jeune pays, c'est un chiffre qui compte. Les listes de ces tableaux d'honneur sont déjà longues. On y remarque quelques-uns des plus beaux noms de notre histoire locale de Montréal. Les hommes de Ville-Marie furent d'abord sous la direction des prêtres de Montréal par excellence, les Sulpiciens. On se réunissait dans une des salles du Séminaire. Vers 1693, la Congrégation passa sous la direction des Jésuites, qui l'affilièrent à la prima-primaria de Rome. Le diplôme est daté du 7 février 1693 et signé par le Père Gonzalès, général de la Compagnie de Jésus. Un siècle plus tard, en 1791, la Congrégation revint aux Sulpiciens, qui l'ont toujours dirigée depuis.

Les deux nouveaux curés de Notre-Dame et de Saint-Jacques, en répondant à l'invitation de leur vénérable confrère M. Bédard, restaient fort bien dans la note des chères traditions sulpiciennes. Et le bon M. Bédard lui-même peut se flatter d'avoir fait un grand plaisir à tous ses zélés congréganistes de Marie. A honorer ainsi les anciens, on s'honore soimême et l'on donne aux plus jeunes une leçon féconde.

Il nous a semblé intéressant pour l'histoire d'enregistrer dans les pages de notre *Semaine* les deux listes d'honneur des tableaux commémoratifs de la Congrégation des Hommes de Ville-Marie.

Voici la liste des préfets, de 1693 à 1913 :

Lieutenant-Général, Migeon, Sr de Bransac, 1693; MM. De Radisson, 1707; Désauniers, 1708; De Longueuil, 1709; De Radisson, 1709; De Fonty, 1710; LePailleur, 1710; Augé, 1711; De Foncaire, 1711; De Radisson, 1711; De Radisson, 1712; De La Chassagne, 1713; De La Chassagne, 1714, 1715, 1716; De La Corne, 1717; Désaulniers, 1717; De Laistage, 1718; De Longueuil, 1719; De Radisson, 1719; De la Chassagne, 1720; De La Fresnière 1721; De Radisson, Anger, 1722; De La Chassagne, De Francheville, 1723; De Montcourt, De Radisson, 1724; De La Corne, Anger, 1725; De Beaujeu, 1726; De La Fresnière, Anger, 1727; De Radisson, 1728; De Beaujeu, Anger, 1729; De Beaujeu, De La Fresnière, 1730; De Gervais, Guillory, 1731; De De Beaujeu, De La Fresnière, 1732; De Beaujeu, 1733; De Radisson, 1734; De Noyan, 1735; le baron De Longueuil, 1736; Cavalier Toussaint 1737, 1738; De Lignery, 1739; Hervieux, 1740; Cavalier T., 1741; Cavalier T., 1742; De Muy, 1743; De Muy, 1744; De Lignery, Cavalier, 1745; Dézéry Amable, 1780; Déséry, J.-B., 1790; Poirier Jac, 1791; Duplessis J. B., 1792; Fiset Pierre, 1793; Papineau André, 1794 Déséry J. B., 1795; Franchère Gabriel, 1796; Truteau Toussaint, 1797; Poirier Jacques, 1798; Gauthier Louis, 1803; Déséry Pierre-Amable, 1804; Fiset Pierre, fils, 1805; Truteau Toussaint, 1806; Lacroix Paul, 1807; Déséry J.-B., 1808; Gosselin Barnabé, 1809; Poirier Jacques, 1810; Fiset Pierre, 1811; Bourassa, J. B., 1812; Martineau J. L., 1813; Delorme Chs. L., 1814; Fiset Pierre, 1815;

Leprohon J. P., 1816; Déséry Pierre-Amable, 1817; Barron André, 1818; Dorval J. B., 1819; Delorme Pierre, 1820; Jobin Frs, 1821; Leprohon J. P., 1822; Robreau Duplessis Joseph, 1823; Souligny H. Vinet, 1824; Malo Isidore, 1825; Sancer J. B., 1826; Duranceau Casimir, 1827; Pelletier, Ant., 1828; Casavant J. B., 1829; Girard F. X., 1830; Jobin André, 1831; Déséry Pierre A., 1832; Fréchette Pierre Ignace, 1833; Dufaux Jos., 1834; Devilleraye Marie Jules Léon, 1835; Trudeau, Alexis, 1837; Hudon Ephrem, 1838; Valois Narcisse, 1839; Dufaux F. H., 1840; Leprohon, Chs P., 1841; Lapierre André, 1842; Prévost Léandre, 1843; Leprohon Léon B., 1844; Brault J. Léandre, 1845; Dufort Eucher, 1846; Beaudry Louis, 1847; Trudeau Romuald, 1848; Regnault, F. J. V., 1849; Pelletier Ovide, 1850; Coffin W. C. H., 1851; Grenier Jacques, 1852; Beaudry Pierre Jacques, 1853; Charlebois Dr B. U., 1854; Lacombe Patrice, 1855; Beauchamp F. U., 1856; Jodoin Amable, 1857; Duchesneau, H., 1858; Guilmette, J. O., 1859; Chabot Louis, 1860; Lanthier, F. X., 1861; David Magloire, 1862; Seers Léon, 1863; Mailloux Edouard, 1864; Bérubé J. A., 1865; Piché Urgel, 1866; Garnot Pierre, 1867; Valade Joseph, 1868 Bertrand Arsène, 1869; Laramée Joseph, 1870; Martin, P. P., 1871; Lacaille Chs, 1872; Larue, J. B. 1873; Monette Louis, 1874; Gauthier Gilbert, 1875; Audet dit Lapointe, Jos., 1876; Allard J. B., 1877; Archambault, U. E., 1878; Paquin Paul, 1879; Frappier Jos., 1880; Thérien Jos., 1881; Leblanc, Jos., 1882; Renaud J. B., 1883; Lanthier Aug., 1884; Valade F. X., 1885; Demers Pierre, 1886; Filiatrault C., 1887; Bourgouin N. H., 1888; German A. H., De Tonnancourt, L. C., 1889; Desjardins, Ed., Dr., 1890; Hébert Charles P., 1891-1892; Labonté David, 1893; Thériault Victor, 1894; Hon. Desjardins, Alph., 1895; Dupuis, Jos. Odilon, 1896; Montmarquette F. X., 1897; Lapierre Zéphirin, 1898; Robitaille Jos. Arthur, 1899; David Maxime, 1900; Auger, Jos. Cyrille, Paré Frs-X., 1901; Bigaouette Félix, 1902; Froidevaux Frs-X., 1903; Porcheron Edmond, 1904; Bertrand Henri, 1905; Savaria Cléophas, 1907; Gagnon Donat, 1907; LaBrie Léonidas 1908; Valiquette Leufroi, 1909; Desmarais Louis-Elie, 1910; Brault Léandre, 1911; Demers Léandre, 1912; Bruchési Charles, 1913.

La liste des directeurs ne fait connaître, à une exception près, que les Sulpiciens de la deuxième période. Elle commence avec le Père Well, Jésuite (1780-1791) et se termine avec M. Bédard. Voici du reste la liste exacte, de 1780 à 1913:

R. Père Well (1780-1791); MM. Duval, p. s. s. (1791-1793); Rivière, p. s. s. (1793-1794); Thavenet, p. s. s. (1794-1795); Houdet, p. s. s., 1795-1803); Chicoineau, p. s. s. (1805-181); Ciquard, p. s. s. (1814-1819); Comte, p. s. s. (1820-1828); Roupe, p. s. s. (1828-1833); Léo-

nard, p. s. s. (1833-1841); Musard, p. s. s. (1841-1842); Arrand,p.s.s. (1842-1848); Prévost, p. s. s. (1848-1854); Perrault, p. s. s. (1854-1861); Giband, p. s. s. (1861-1888); Thibault, p. s. s. (1888-1889); Marre, p. s. s. (1889-1896); et enfin M. Bédard, p. s. s., de 1896 à 1913.....

M. Giband a été directeur 27 ans, et M. Bédard l'est depuis 17 ans. M. Giband a laissé, nous le savons, un profond souvenir dans le coeur des anciens.... Et tous voudraient, nous croyons le savoir aussi, conserver bien longtemps encore le dévoué M. Bédard.

E.-J. A.

AU TOMBEAU DE LUTHER

9 août 1913

U milieu de l'église du château, à Wittemberg, reposent, côte à côte, Luther et Mélanchton.

Sur la tombe de Luther, on lit cette inscription en latin: "Ici repose le corps de Martin Luther, docteur en théologie, décédé le 18 février de l'an du Christ 1546, à Eisleben, sa patrie, à l'âge de 63 ans, 2 mois, 10 jours."

Simplement! Et il faut reconnaître que ces lignes toutes froides et tout unies sont de meilleur goût et plus émouvantes que tous les commentaires et tous les dithyrambes.

Ainsi, 367 ans ont passé sur cette dépouille. On s'est battu autour d'elle avec acharnement. On a même longtemps prétendu que ces restes avaient été dispersés au temps de la guerre de Smalkade. Il n'en est rien. Le tombeau fut ouvert, le 14 février 1892, et il est bien sûr que les ossements de Luther sont là.

Que m'importe au surplus? Ils ne sont pas des reliques pour moi. Mais ils provoquent tout de même bien des réflexions. Voilà dix ans que j'étudie la vie et les oeuvres de Luther, et je suis encore perplexe en face de cette âme si étrange et si complexe, objet d'enthousiasme et d'horreur, d'amour et de mépris, une des âmes des plus tourmentées, les plus palpitantes, les plus violemment tendues vers le but poursuivi, qu'on ait jamais vues.

Que penser de cet homme qui a séduit tant d'hommes? de ce docteur en théologie, qui a si profondément perverti la théologie? de ce moine qui a détruit par sa parole et sa plume tant de monastères? de ce "réformateur" qui a provoqué une corruption si déplorable des moeurs et des croyances?

Il fut, me semble-t-il, une âme naturellement religieuse, profondément religieuse, je veux dire portée vers les choses de Dieu, assez indifférente à l'argent, aux plaisirs même, mais avide de nouveautés, nourrissant un orgueil démesuré, surhumain, un orgueil fou, voulant à tout prix se signaler au service de Dieu par des actions d'éclat, par des découvertes doctrinales, par l'invention de nouveaux moyens de salut, se regardant volontiers comme un prophète, comme un nouveau saint Paul, comme le disciple immédiat du Christ.

t

0

d

d

p

n

q

éc

80

A

Je

 G_{i}

cu

Qu'on relise sa fameuse lettre du 5 mars 1522 à l'électeur Frédéric de Saxe. Il vient de passer dix mois enfermé à la Wartbourg. Dans la solitude farouche de cette forteresse, son exaltation est parvenue à son comble. Il s'apprête à descendre de sa montagne, ou, comme il dit, "de la région des oiseaux", "du pays de l'air", de son "île de Pathmos", comme un Moïse du Sinaï, comme un saint Jean porteur de l'Apocalypse, et il écrit fièrement et sans la moindre modestie: "Votre Grâce n'ignore pas, ou si elle l'ignore, je lui apprends par la présente que mon Evangile ne me vient pas des hommes mais uniquement du ciel par Notre-Seigneur Jésus-Christ, en

sorte que je pourrais bien — comme je le ferai désormais — me glorifier d'être le serviteur du Christ et signer comme évangéliste. "

Ce qu'il y a de plus fort c'est qu'aussitôt après cette phrase gonflée d'orgueil, il parle de son " excessive humilité "!

Ecoutez-le:

"Si j'ai accepté d'être entendu et jugé à la diète de Worms, ce n'est pas que je doutais (oh! non!) de ma doctrine, mais c'est par une excessive humilité afin de gagner les autres. Mais comme je vois que ma trop grande humilité conduirait à l'abaissement de l'Evangile et laisserait le chemin libre au diable, si je lui laissais seulement une place large comme la main, je dois changer ma manière d'agir, au nom des exigences de ma conscience même. "

Cette assurance prodigieuse, qui confine à l'illuminisme, fut la force de Luther. Il allait de l'avant, avec une énergie, une obstination, une persévérance indomptables.

Dans cette même lettre, où il annonce à l'Electeur, son maître, qu'il va violer ses ordres, quitter sa retraite, affronter ouvertement le ban impérial qui le frappe, narguer le duc Georges de Saxe, zélé professeur des intérêts catholiques, il déclare qu'il n'a aucune crainte. Quand "il pleuvrait pendant neuf jours des ducs Georges et qu'ils seraient neuf fois plus acharnés ", il n'en aurait pas peur. Il ne réclame aucune protection humaine, bien sûr d'ailleurs qu'elle ne lui manquera pas, car il ne faut pas être dupe de ses grands mots. Il écrit: "Votre Grâce doit savoir que je viens à Wittemberg sous une protection bien plus haute que celle de l'Electeur. Aussi n'ai-je pas la pensée de réclamer l'aide de Votre Grâce. Je prétends même bien plutôt apporter du secours à Votre Gaâce que lui en demander... Dieu seul doit agir ici, sans aucun souci, sans aucune participation des hommes."

Avouez qu'une pareille foi - qui peut bien n'être que de la

mauvaise foi — si elle ne sauve pas devant Dieu, sauve du moins devant les hommes. C'est elle qui a sauvé Luther. C'est elle qui en imposait à l'Electeur, à ses collègues de l'Université et au peuple de Wittemberg. C'est grâce à elle que cet excommunié, ce banni put braver à son aise les foudres du Pape et de l'Empereur, se marier tranquillement à la barbe des catholiques, stupéfaits de ses audaces sacrilèges, professer, prêcher, publier des livres et des pamphlets, organiser une église, bref pontifier copieusement, insolemment, publiquement, pendant vingt-cinq ans!

Cette foi était servie chez lui par de réels talents: un tempérament vigoureux, débordant, brutal, mais expansif, et conquérant; une volonté de fer, incapable de mesure, de pondération, de prudence, de loyauté à l'égard des adversaires; une imagination féconde, vivante, qui roulait comme un torrent des eaux fangeuses mais irrésistibles, une éloquence impérieuse, dominatrice, entraînante.

On l'appelait, non sans raison, doctor hyperbolicus, le docteur hyperbolique! C'est qu'il poussait tout à l'extrême. Voulait-il réfuter l'opinion d'un adversaire, aussitôt il la présentait sous le jour le plus hideux, le plus rebutant; il en faisait, non l'exposé sincère, mais une caricature méconnaissable. Ainsi, les catholique exigent-ils avec la foi les bonnes oeuvres? Il dira qu'ils se confinent dans leurs actions, dans leurs mérites, qu'ils s'y complaisent, qu'ils renient le Christ, qu'ils veulent être leurs propres sauveurs, qu'ils sont des hypocrites, des suppôts du diable, des bourreaux des âmes, etc., etc. Exposait-il son propre sentiment, il ne voulait rien voir dans toute l'Ecriture qu'une confirmation de ses idées. Le Saint-Esprit n'avait pensé à rien autre chose qu'à annoncer et à préparer l'avènement du Luthéranisme.

Avec cela, une puissance d'injure formidable, incroyable, satanique, surtout à l'égard du Pape et de l'Eglise romaine.

d

d

1

Rome est la "rouge prostituée de Babylone "la pire des "gourgandines", le repaire de tous les brigands, de tous les loups, de tous les tyrans; le pape, un excrément de l'enfer, etc., etc.

L'ivresse croissante du succès et une auto-suggestion de tousl es instants finirent par lui enlever toute espèce de remords. Il se regardait comme l'organe même de la divinité, et des millions de créatures humaines furent trompées, entraînées, égarées par lui.

Et pendant que ses os, sous cette dalle, attendent la résurrection prédite par Ezéchiel, son âme, depuis des siècles, subit la justice divine, quelle qu'elle ait été pour lui!

* * *

Pauvre âme, qui fut d'abord celle d'un moine sincère et plein de bonne volonté! Ce qui la perdit ce fut tout un ensemble de causes convergentes: un amour-propre sans bornes, le désir effréné de découvrir la Bible, comme si elle avait eu à être découverte, le mépris de la philosophie et de la théologie scolastiques dont il ne connut que les formes décadentes, la négligence progressive de la prière et de ses devoirs religieux, un état maladif d'angoisses, de scrupules, de dégoût, des expériences pénibles dans l'ordre de la morale intime, la lutte contre des abus, quelques-uns trop réels, d'autres créés par son imagination, le goût de l'opposition, l'incapacité radicale à reconnaître une erreur, l'emballement d'un cerveau prompt à bouillir, les excitations des humanistes révolutionnaires, la fumée des louanges et l'aiguillon des critiques, l'appui des chevaliers anticléricaux, surtout antiromains, toute une poussière de causes qui échappent à l'analyse, et qui, de proche en proche, de révolte en révolte, d'étape en étape, le dressèrent contre l'Eglise catholique du présent et du passé et le raidirent dans

cette attitude obstinée de rébellion que révèlent ses déclarations à la diète de Worms (18 avril 1521) :

A moins d'être convaincu par des preuves d'Ecriture ou des raisons évidentes — car je ne crois ni au Pape ni aux Conciles, qui, cela est certain, se sont souvent trompés et contredits — je suis lié par les textes que j'ai apportés et ma conscience est captive dans les paroles de Dieu. — Je ne peux donc ni ne veux rien rétracter, parce qu'il n'est ni sûr ni honnête d'aller contre sa conscience. Dieu me soit en aide! Amen!

Abbé L. CRISTIANI.

I

e

le

tı

d

af

Je de

qu

rit

not

der

en

réce

soit

poss

scar

et le

mais

90

MEDAILLES REMPLACANT LE SCAPULAIRE

AR des concessions successives, chaque fois plus éten-

dues, Notre Saint-Père le Pape Pie X a accordé le pouvoir de bénir des médailles pouvant remplacer le scapulaire: d'abord, en juillet 1909, aux missionnaires belges du Congo; puis, jusqu'à la fin de 1910, aux prélats, généraux d'ordres, ecclésiastiques qui en faisaient la demande; enfin, le 16 décembre 1910, à tous les prêtres qui ont déjà le pouvoir de bénir les scapulaires. Nous avons, à l'époque, publié ces divers documents.

Ce privilège a été hautement apprécié des fidèles et le port des médailles-scapulaires s'est promptement répandu. Il n'est donc pas sans intérêt de donner une nouvelle analyse du Décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office (16 décembre 1910) qui règle la matière. En voici les dispositions:

10 Le Souverain-Pontife, tout en exhortant vivement les fidèles à continuer de porter des scapulaires d'étoffes, a décidé que tous ceux qui, déjà, auront reçu l'imposition régulière d'un ou plusieurs scapulaires approuvés par le Saint-Siège pourront les remplacer par une unique médaille de métal.

20 Cette médaille ne peut pas remplacer les scapulaires spéciaux aux différents Tiers-Ordres; elle peut remplacer tous les autres, et permet d'avoir part à toutes les faveurs spirituelles (sans en excepter le privilège de l'Indulgence sabbatine du scapulaire du Mont-Carmel), et à toutes les indulgences attachées au port de ces scapulaires.

30 La médaille doit présenter sur une face Notre-Seigneur Jésus-Christ montrant son divin Coeur, et, sur l'autre, l'image de la Bienheureuse Vierge Marie.

40 Elle doit recevoir autant de bénédictions distinctes qu'elle remplace de scapulaires.

50 Pour avoir le droit de porter la médaille, il faut avoir reçu l'imposition régulière du scapulaire dans la forme et le rite usités jusqu'iei.

60 L'inscription sur un registre, pour certains scapulaires, notamment celui du Carmel, reste obligatoire comme précédemment.

70 La médaille peut être bénite par un seul signe de croix en n'importe quelle circonstance, soit dans l'acte même de la réception aussitôt après l'imposition régulière du scapulaire, soit plus tard.

80 A le pouvoir de donner cette bénédiction tout prêtre qui possèdé la faculté ordinaire ou déléguée d'imposer les divers scapulaires, pourvu qu'il se tienne dans les limites, les clauses et les conditions de ses pouvoirs primitivement reçus.

90 La médaille doit être portée "soit au cou, soit autrement, mais sur soi et d'une manière convenable".

On a présenté à la Suprême Congrégation du Saint-Office, pour en obtenir la solution, les doutes suivants; savoir:

I. Le prêtre, qui jouit de la faculté d'imposer les scapulaires, peut-il, par un seul signe de croix pour chaque scapulaire, bénir en public toutes les médailles que présentent les fidèles réunis dans une église ou dans une assemblée, sans voir ni considérer une à une toutes ces médailles ?

II. Cette bénédiction peut-elle être donnée à des médailles destinées à des personnes qui n'ont pas été agrégées aux scapulaires par l'imposition, mais qui seront agrégées ensuite ou plus tard; lesquelles médailles, en ce cas, jouiraient des faveurs des scapulaires au moment où ces personnes seraient agrégées par l'imposition des scapulaires? — Ou bien, est-il nécessaire, que les personnes soient déjà agrégées aux scapulaires, avant que les médailles puissent être efficacement bénites pour elles ?

je de

sil

no

et

ces

imi

vei

qua

nor

hal

d'él

des

chr frèi

ave

les

faço

catl

III. Peut-on bénir un grand nombzre de médailles, que l'on distribuera ensuite à n'importe quelles personnes, dont les unes sont déjà agrégées au scapulaire et les autres non agrégées, et, dans ce cas, les médailles, au moins celles données aux personnes déjà agrégées aux scapulaires, seront-elles bénites?

Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères Inquisiteurs Généraux avec moi, dans la réunion ordinaire tenue le mercredi 4 juin 1913, ont répondu :

Ad. I. - Affirmative.

Ad. II. — Affirmative, à la première partie de la question; Négative, à la seconde.

Ad. III. - Résolu dans la seconde réponse.

Et Notre Saint-Père le Pape Pie X, dans l'audience accordée le jeudi 5 juin 1913 au Rév. Assesseur de cette Suprême

Congrégation, a daigné approuver les résolutions des Eminentissimes Pères et a ordonné en outre de publier ce décret, nonobstant toutes choses contraires.

L. † S. M. Cardinal Rampolla.

† D., Archevêque de Séleucie,

Assesseur du Saint-Office.

(Acta Apostolicae Sedis, 7 juillet 1913).

COMMENT CULTIVER LA PIETE CHEZ LES ENFANTS ?

EST dès les premières années qu'il faut former les enfants aux habitudes et aux exercices de piété. On ne fait bien que ce qu'on a appris à faire dans sa jeunesse. Ici, nombre de préjugés sont à réformer. Beaucoup de parents s'imaginent faussement que la piété n'est pas possible à leurs enfants, ou qu'elle est faite pour leurs filles et non pour leurs fils, ou qu'il suffit de leur donner de la religion et peu ou point de piété. Nous protestons énergiquement contre ces erreurs. La piété est utile à tous les âges de la vie, et c'est surtout quand on est jeune qu'il faut s'y habituer. L'usage immo léré des pratiques pieuses est, dans la jeunesse, un travers si peu fréquent, qu'il mérite à peine d'être redouté, et quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les jeunes gens se perdent, non par excès de religion, mais par l'abandon précoce des habitudes de piété qui revêtaient leurs premières années d'innocence, de charme et d'éclat. Et puis, n'est-il pas absurde d'élever dans la même famille, sous le même toit, côte à côte. des filles qui sont pieuses et des fils qui ne sont pas même chrétiens? Est ce que la religion n'est pas bonne pour les frères autant que pour les soeurs? Est-ce que les garçons, avec leurs ardentes passions, avec leur vie en plein air, avec les périls qui les attendent, n'ont pas absolument besoin d'être façonnés de bonne heure aux saintes disciplines de la piété catholique? Parce que les enfants ne sont destinés ni au cloître ni au sanctuaire, parce qu'ils vivront demain dans le mariage et dans le monde, ce n'est pas une raison de ne leur donner qu'un demi-christianisme, un christianisme tiède et languissant. Mme de Chantal travaillait avec un zèle infatigable à former ses enfants à la piété, et l'aînée de ses filles, Marie-Aimée, malgré son jeune âge, après avoir achevé ses prières vocales, faisait chaque matin un gros quart d'heure d'oraison mentale. Beaucoup de parents trouveront que c'est trop pour un enfant appelée à la vie du monde. Ce n'est point pourtant ce qu'en pensait saint François de Sales, cet homme si peu suspect d'exagération et de sévérité, qui disait à Mme de Chantal : " Quant à notre Marie-Aimée, d'autant qu'elle veut demeurer dans la tourmente du monde, il faut sans doute avoir un soin cent fois plus grand de l'assurer en la vraie vertu et piété."

Cette parole d'un saint qui fut en même temps un esprit très cultivé et un mystique très élevé, justifie et consacre toutes les considérations qui précèdent et nous la recommandons à l'attention de tous les chrétiens qui prennent au sérieux leur sanctification personnelle et la sanctification de leur famille.

Mgr GIBIER.

UNION SAINT-JEAN

Les Messieurs du clergé du diocèse de Montréal qui n'ont pas encore versé leur contribution annuelle (3%) à la caisse de l'Union Saint-Jean, sont respectueusement invités à le faire le plus tôt possible.

A. Sylvestre, chan.,

Trésorier.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 20 octobre. — Charlemagne:

Mercredi, 22 " - Saint-Pascal-Baylon.

Vendredi, 24 " — Saint-Enfant-Jésus.

Dimanche, 26 " - Saint-Viateur.

LA RENAISSANCE RELIGIEUSE EN FRANCE JUGEE A L'ETRANGER

Récemment, avait lieu à Liverpool la conférence annuelle de la "Société de la Jeunesse catholique". Cinq mille jeunes gens étaient présents. Le R. P. Vaughan, de la Compagnie de Jésus, qui revenait d'une tournée triomphale de prédication aux Etats Unis et au Canada, a prononcé une allocution des plus vibrantes.

Dans ce remarquable discours, il a parlé du réveil religieux en France. Il dit qu'il avait récemment été à Marseille, à Lyon, à Paris et qu'il avait étudié l'état de la religion dans ces grands centres de la vie française. A Paris, il avait passé son temps entre les églises et les écoles, les cercles et les ruelles. Dix années s'étaient écoulées entre ses deux dernières visites en France. Il y a dix ans, il était enclin au pessimissme. Aujourd'hui, il est optimiste quant au retour de la France à la religion. Le reflux était proche ou plutôt il montait déjà. Le clergé n'était plus confiné dans la sacristie. Au contraire, il s'était jeté dans le courant de tous les mouvements sociaux et économiques, si tant est qu'il ne les dirigeat point. Les prêtres et le peuple se rapprochaient de plus en plus. Dans quelque église ou chapelle qu'il se rendît, le P. Vaughan la trouvait remplie de fidèles, sinon bondée. Et cette foule ne se composait pas uniquement, comme par le passé, de femmes et d'enfants, mais de jeunes employés de commerce, d'étudiants des universités. d'hommes exerçant des professions libérales avec une belle proportion d'officiers et de soldats. L'Eglise, qui depuis un siècle était enchaînée au char de l'Etat, a recouvré sa liberté. Plût à Dieu que les jeunes gens chrétiens d'Angleterre profitassent de la leçon que leur donne aujourd'hui la Jeunesse Catholique française! Le P. Vaughan avoua que lorsqu'il détournait ses regards de Paris pour les porter sur Londres, il se sentait mortifié, blessé, humili é.

Le discours du R. P. Vaughan a causé une immense sensation en Angleterre. Il a été reproduit dans presque tous les journaux depuis le *Times* jusqu'au *Daily Chronicle*, organe des non-conformistes.

NOUVEAUX DECRETS

10 Un décret de la Congrégation des rites, en date du 8 décembre 1912, approuvant l'Antiphonaire Vatican, et le déclarant obligatoire pour toutes les églises suivant le rite romain : Sacra Rituum Congregatio hanc ipsam editionem uti typicam ab omnibus Romanæ Ecclesiæ ritu utentibus habendam esse declarat, atque decernit ut in posterum melodiæ gregorianæ in futuris editionibus contentæ, prædictæ typicæ editioni sint conformandæ.

20 Un décret de la Congrégation du Concile, en date du 28 novembre, permettant la ditribution de la Sainte Communion aux fidèles le jour de Pâques dans toutes les églises non paroissiales et même des réguliers.

30 Un décret du Saint-Office, en date du 22 août, accordant aux fidèles qui accompliront neuf mardis de suite des exercices pieux en l'honneur de sainte Anne, mère de la Sainte Vierge, une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines chacun de ces mardis, ou une indulgence plénière, s'ils font la sainte communion et prient aux intentions du Souverain Pontife.

40 Un décret de la Congrégation des Sacrements, en date du 23 décembre, permettant aux Ordinaires d'autoriser pour des causes raisonnables et dans certaines conditions:

- a) La célébration de la messe dans les maisons privées :
- b) L' ondoiement à domicile;
- c) Le port du viatique sans les cérémonies "solennelles" prévues par le rituel.